

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu extraordinaire du 230, rue du Collège, mardi le 5 juillet 2016 à 21 h 45.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Monsieur Roch Lachance, siège #1	Madame Nathalie Bélanger, siège #4
Monsieur Gilles Racine, siège #2	Monsieur Normand St-Pierre, siège #5
Monsieur Réal Veilleux, siège #3	Madame Louise DeBlois, siège # 6

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Ghislain Breton.

Madame Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire trésorière agit à titre de secrétaire.

1

---

**16-07-185 Ouverture de la séance**

Le président demande l'ouverture de la séance.

Il est proposé par : Roch Lachance  
appuyé par : Réal Veilleux

**QUE** la présente séance extraordinaire soit déclarée ouverte à 21 h 45.

**Adoptée à l'unanimité**

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

1. **16-07-185 Ouverture de la séance ..... 1**
2. **16-07-186 Adoption de l'ordre du jour..... 1**
3. **16-07-187 Octroi d'un mandat à Sintra Inc. pour le projet de conduite d'amenée des chemins Giguère et Quirion ..... 2**
4. **16-07-188 Nomination de M. Jean-Jules Dansereau au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim..... 2**
5. **16-07-189 Nomination de M. Yvan Perreault au poste de préposé à la glace et à la maintenance ..... 3**
6. **16-07-190 Reconnaissance du travail effectué par Mme Marie-Soleil Gilbert au cours des deux dernières années ..... 4**
7. **16-07-191 Fermeture de la séance ..... 5**

2

---

**16-07-186 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par : Normand St-Pierre  
appuyé par : Nathalie Bélanger

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?**

Personne ne demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**16-07-187 Octroi d'un mandat à Sintra Inc. pour le projet de conduite d'aménée des chemins Giguère et Quirion**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lambton a procédé à un appel d'offres via le Système électronique d'appel d'offres dans le but de sélectionner un entrepreneur général pour la réalisation du projet de conduite d'aménée des chemins Giguère et Quirion et que les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant taxes incluses</b>
Sintra Inc.	301 872.58 \$
Giroux & Lessard Ltée	357 873.41 \$
Lafontaine & fils Inc.	393 623.12 \$
Les Constructions de l'Amiante Inc.	336 854.44 \$
Excavation Bolduc Inc.	374 248.12 \$
R.J. Dutil & frères Inc.	351 064.67 \$
T.G.C. Inc.	343 034.81 \$

**ATTENDU QUE** sur les sept entreprises qui ont soumissionné, le plus bas soumissionnaire conforme est Sintra Inc. au montant de 301 872.58 \$, toutes taxes incluses;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton a acheminé une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire via le programme Fonds des petites collectivités le 26 mai 2016 et que la Municipalité de Lambton est toujours dans l'attente d'une réponse favorable du ministre à cet effet;

Il est proposé par : Gilles Racine  
appuyé par : Réal Veilleux

**QUE** la Municipalité accorde le contrat de conduite d'aménée des chemins Giguère et Quirion à Sintra Inc. au montant de 301 872.58 \$ , toutes taxes incluses, à condition que les conditions suivantes soient rencontrées :

- **QUE** la Municipalité obtienne une aide financière de 66 % de la valeur totale du projet du Fonds des petites collectivités.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?  
Personne ne demande le vote**

**Adoptée à l'unanimité**

---

**16-07-188 Nomination de M. Jean-Jules Dansereau au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Marie-Soleil Gilbert, quittera ses fonctions à temps plein le 7 juillet prochain;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim pour assurer les fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier tel que requis par la Loi;

**CONSIDÉRANT** l'expérience et l'intérêt de M. Jean-Jules Dansereau à réaliser ce mandat intérimaire pour une durée minimale de trois mois et maximale de six mois;

Il est proposé par : Roch Lachance  
appuyé par : Nathalie Bélanger

1. **EMBAUCHE.** Que la municipalité de Lambton embauche M. Jean-Jules Dansereau à temps plein pour un contrat à durée déterminée minimale de trois mois et maximale de six mois en date du 18 juillet 2016.
2. **SALAIRE.** Le salaire journalier consenti à M. Dansereau est de 300 \$.
3. **HÉBERGEMENT.** L'hébergement de M. Dansereau est assumé par la Municipalité, du dimanche au jeudi inclusivement et pour toute la durée de son mandat.
4. **ALLOCATION DE DÉPENSES.** Les dépenses autorisées et réellement encourues dans l'exercice de ses fonctions, lorsqu'elles ont été autorisées par le Conseil, seront remboursées à M. Dansereau sur présentation de pièces justificatives au Conseil.
5. **FRAIS DE DÉPLACEMENT.** La Municipalité s'engage à rembourser les frais de déplacement au taux de 0.40 \$ / km lorsque M. Dansereau doit se déplacer du bureau municipal vers le lieu d'une rencontre.
6. **CELLULAIRE.** Aucun cellulaire n'est fourni.
7. **CONFIDENTIALITÉ.** M. Jean-Jules Dansereau doit signer et respecter l'entente de confidentialité détaillée au Manuel de l'employée.
8. **ENTENTE.** M. Jean-Jules Dansereau doit assumer les obligations prévues aux articles 199 à 215 du code municipal et au règlement no 09-350 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du directeur général.
9. **AVANTAGES SOCIAUX.** M. Jean-Jules Dansereau ne bénéficiera pas du régime d'assurances collectives, ni du REER, de vacances et de congés de maladie.
10. **CONDITION.** Que l'embauche soit conditionnelle à ce que M. Jean-Jules Dansereau fournisse une preuve d'absence d'antécédents judiciaires.
11. **PRÉAVIS DE DÉPART.** Si l'une ou l'autre des parties entend mettre fin au présent contrat, elle devra en donner un préavis écrit de quatre (4) semaines à l'autre partie.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?  
Personne ne demande le vote**

**Adoptée à l'unanimité**

5

---

**16-07-189** *Nomination de M. Yvan Perreault au poste de préposé à la glace et à la maintenance*

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire embaucher un préposé à la glace et à la maintenance et que M. Yvan Perreault a démontré son intérêt et possède les qualifications et l'expérience nécessaire pour œuvrer à ce poste;

Il est proposé par : Gilles Racine  
appuyé par : Nathalie Bélanger

1. **EMBAUCHE.** Que la municipalité de Lambton embauche M. Yvan Perreault à temps partiel et à horaires variables pour un contrat à durée indéterminée à titre de préposé à la glace et à la maintenance;
2. **SALAIRE.** Le salaire consenti à M. Perreault est celui prévu à la politique de rémunération pour le poste de préposé à la glace à la maintenance, niveau C.
3. **CELLULAIRE.** La Municipalité fournit un cellulaire à M. Perreault pour l'exercice de ses fonctions.
4. **PÉRIODE DE PROBATION.** La période de probation de M. Yvan Perreault sera de trois (3) mois.
5. **ENTENTE.** M. Yvan Perreault doit assumer les obligations prévues à sa description de tâche, au Manuel des employés et au Code de déontologie des employés municipaux et bénéficie des avantages qui y sont mentionnés.
6. **ASSURANCE COLLECTIVE.** M. Yvan Perreault bénéficiera du régime d'assurances collectives une fois sa période de probation complétée.
7. **REER.** M. Yvan Perreault pourra cotiser à son REER collectif de la Municipalité après trois (3) mois de services continu. La cotisation de la Municipalité au REER de M. Yvan Perreault commencera, s'il y a lieu, après la période de probation définie à l'article 4.
8. **CONDITION.** Que l'embauche soit conditionnelle à ce que M. Yvan Perreault fournisse une preuve d'absence d'antécédents judiciaires.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?  
Personne ne demande le vote**

**Adoptée à l'unanimité**

6

---

**16-07-190    *Reconnaissance du travail effectué par Mme Marie-Soleil Gilbert au cours des deux dernières années***

**ATTENDU QUE** Madame Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire de la municipalité a remis sa démission au conseil municipal lors de la séance du 14 juin 2016 :

**ATTENDU QUE** Madame Marie-Soleil Gilbert travaille depuis plus de deux ans pour la municipalité;

**ATTENDU QUE** le travail acharné et assidu de Madame Marie-Soleil Gilbert a permis l'avancement de nombreux dossiers;

**ATTENDU QUE** le Conseil Municipal reconnaît l'apport exceptionnel de Madame Marie-Soleil Gilbert au sein de la municipalité de même que le travail colossal accompli durant ces deux années;

Il est proposé par : Ghislain Breton  
appuyé par : L'ensemble du conseil municipal

**QUE** la Municipalité de Lambton verse à Madame Marie-Soleil Gilbert une indemnité de départ de 10 000 \$ en reconnaissance du travail accompli de même qu'à l'avancement de nombreux projets chers à nos citoyens.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?  
Personne ne demande le vote**

**Adoptée à l'unanimité**

7

---

**16-07-191                      *Fermeture de la séance***

Il est proposé par: Roch Lachance  
appuyé par : Normand St-Pierre

**QUE** la séance soit levée, il est 10 h.

---

Ghislain Breton  
Maire

---

Marie-Soleil Gilbert  
Directrice générale et Secrétaire-Trésorière